

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES LABORATOIRES D'ANALYSE

Des modifications ont été apportées au document *Modalités d'accréditation*, DR-12-SCA-05.

Le processus de renouvellement des certificats d'accréditation présenté dans le document demeure identique à celui de la version du 27 janvier 2014. La nouvelle version du 25 octobre 2017 sur notre site Web maintient que lorsqu'un certificat vient à échéance, le CEAEQ enclenche le processus de renouvellement.

Pour toutes questions ou précisions relatives à l'accréditation, vous pouvez communiquer avec le CEAEQ.